



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 013-211300090-20241022-382024-DE



EXTRAIT DU R

des

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---0000000---

Séance du 22 Octobre 2024

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT

DES BOUCHES DU RHONE

-----

ARRONDISSEMENT

D'AIX-EN-PROVENCE

-----

*République française*

*Liberté, égalité, fraternité*

### DÉLIBÉRATION N° 38- 2024

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	9
Nombre de membres votants .....	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation 16/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET, Mélanie HENARD et Philippe CARON formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres  
EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH à Michel GOURLIA  
EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE et Jean COYE  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

### **OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT T AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER À BIEN UN PROJET ARTICLES L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un chargé de mission afin d'apporter son assistance dans la gestion des services communaux et dans l'accompagnement des élus.

Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 02/11/2024, un emploi non permanent sur le grade de chargé de mission, catégorie A, dont la durée hebdomadaire de service est de 7 h 50 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans.

Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de recruter un contrat de projet sur le grade de Chargé de Missions afin d'apporter son assistance dans la gestion des services communaux des élus, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7 h 50, à compter du 2 novembre 2024 pour une durée de 3 mois.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**La Barben, le 22 octobre 2024**

Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

Bernard JEAN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le \_\_\_\_\_ de la publication/notification le \_\_\_\_\_ Fait à La Barben, le \_\_\_\_\_  
Le Maire Franck SANTOS